

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 13 décembre 2018 à 19 Heures 30

Présents : C. BALBUENA, L. BRESSON, M. BUISSON, C. CHANUT, M. FILERE, M. GAUCHON, M. GRANJARD, A. LINAGE, J-C MUNARI, J. PERIER, R.PORRETTA, P.SIMIAND, D.TCHIJEVSKY, J -L VENIAT, B.VISCOGLIOSI

Absents excusés : A. DAYAN, G.WAXIN, K. ZANCA

Pouvoir : K. ZANCA à M. GAUCHON.

La séance est ouverte à 19 heures 35.

Monsieur Loup BRESSON est élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

1) Demande de subvention pour la réalisation d'un restaurant scolaire et d'un local technique

(VOTE : 16 VOIX POUR, à l'unanimité)

La mairie souhaite engager un projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire et d'un local technique sur une partie d'un terrain communal à proximité des écoles.

Au rez de sol, il sera édifié le restaurant scolaire et en sous-sol un local technique de stockage.

Le montant estimatif des travaux prévus dans le cadre de ce projet s'élève à 630 000 € HT (756 000 € TTC).

La réalisation des travaux est prévue pour 2019.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de construction d'un restaurant scolaire et d'un local technique pour un coût de 630 000 € HT (756 000 € TTC) ;
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère, au titre de la thématique 1.1 Scolaire pour l'octroi d'une subvention au taux de 30 % sur un montant plafonné à 300 000 €, soit 90 000 € ;
- **SOLLICITE** la Préfecture de l'Isère au titre de la DETR – Axe 2 - pour l'octroi d'une subvention au taux de 20 % (sur base de travaux à 500 000 €) soit 100 000 € ;
- **SOLLICITE** la Région Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre du Plan en faveur de la Ruralité d'un montant de 90 000 € ;
- **SOLLICITE** la gouvernance du Contrat ruralité 2017/2020 pour un montant de 130 000 € ;
- **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours par la CC CND dans le cadre de la dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2017/2019 à hauteur de 98 000 € ;
- **PREVOIT** le financement du solde du projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

2) Demande de subvention pour l'aménagement de sécurité route du Péage RD75

(VOTE : 16 VOIX POUR, à l'unanimité)

L'enfouissement des réseaux EDF, France télécom et éclairage public sera réalisé courant premier semestre 2019.

A la suite de ces travaux, la mairie souhaite réaliser des aménagements aux abords de cette voie départementale, route classée à grand trafic et située en secteur urbanisé.

Il s'agit de reprofiler, suivant les endroits, les trottoirs afin de sécuriser les cheminements piétons avec accès PMR ainsi que la mise en place d'une passerelle piétonne.

Le montant estimatif des travaux prévus dans le cadre de ce projet d'aménagement s'élève à 153 341 € HT (184 009 € TTC).

La réalisation des travaux est prévue pour 2019.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de sécurité route du Péage RD 75 pour un coût de 153 341 € HT (184 009 € TTC). ;
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère, au titre de la thématique 1.6 Aménagement de sécurité sur voiries départementales pour l'octroi d'une subvention au taux de 30 % soit 46 002 € ;
- **SOLLICITE** la Préfecture de l'Isère au titre de la DETR – Axe 1 Sécurité - pour l'octroi d'une subvention au taux de 20 % soit 30 668 € ;
- **PREVOIT** le financement du solde du projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

3) Budget communal : Décision modificative budgétaire n° 5

(VOTE : 16 VOIX POUR, à l'unanimité)

Le conseil accepte sur les transferts de crédits suivants :

En Fonctionnement :

D-615231 Voirie	+ 9 536 €
R-70876 Remboursst par le GFP	+ 9 536 €

En Investissement :

D-2151 Opération 118 Travaux Voirie :	+ 36 803 €
D-21578 Autres matériels :	+ 12 430 €
R-13251 Opération 118 Travaux Voirie :	+ 45 833 €
R-1323 Opération 118 Travaux Voirie	+ 3 400 €

4) Assainissement : Convention pour le financement de travaux de raccordement, le déversement et le traitement des eaux usées domestiques de la commune de Oytier Saint oblas à la station de Vienne Sud

(VOTE : 16 VOIX POUR, à l'unanimité)

Vienne Condrieu Agglomération autorise la commune à déverser des eaux usées domestiques dans son réseau de transport d'eaux usées menant à la station d'épuration de Vienne Sud.

La commune est soumise aux clauses générales du règlement du service assainissement en vigueur sur Vienne Condrieu agglomération.

La commune reste la garante de son système d'assainissement en amont de son déversement et mettra en œuvre l'ensemble des procédures obligatoires ou nécessaires.

Les conditions de raccordement et du rejet dans le réseau de la station d'épuration de Vienne Sud sont fixées dans une convention régissant aussi les conditions financières pour le paiement des travaux de raccordement, du réseau de transit et des dépenses d'exploitation de la station.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les conditions définies dans la convention présentée ;
- **ACCEPTE** les modalités financières liées à la prise en charge des travaux de raccordement réalisés par Vienne Condrieu Agglomération et dont le coût restant à charge pour la commune est de 97 792.29 € HT ;
- **ACCEPTE** les modalités de financement du coût de transit et de traitement des eaux usées calculé pour 2018 à 0.1830 € HT/m³, indexé chaque année et réexaminé comme défini dans la présente convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec Vienne Condrieu Agglomération ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

5) Budget Assainissement : Décision modificative budgétaire n° 1

(VOTE : 16 VOIX POUR, à l'unanimité)

Le conseil accepte sur les transferts de crédits suivants :

Section exploitation :

D-6742 Subv except équipement	+ 49 000 €
D- 627 Services bancaires	- 2000 €
D- 6410 Rémunération personnel	- 2000 €
D- 022 Dépenses Imprévues	- 3000 €
D- 023 Virt section Invst	- 42 000 €

Section Investissement :

D- 21532 Réseau assainisst	- 42 000 €
R- 021 Virt Sect Font	- 42 000 €

6) Informations diverses

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes.

OYTIER SAINT-OBLAS, le 11/01/2019

Le Maire : René PORRETTA

